Secrétariat du Grand Conseil

Q 3647

Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 28 janvier 2010

Question écrite

Quel est le poids réel des taxes causales pesant sur les citoyens et les entreprises genevoises ?

Quand la fiscalité, singulièrement directe, est rédu ite par le vote du Souverain, les taxes causales (émoluments, taxes de rem placement, taxes de contribution¹) en prennent la relève, ne serait-ce que partiellement.

Les dites taxes causales sont une t erre encore peu explorée par les politiciens, mais déjà habitée par les fiscalistes. Les tro is échelons de la Confédération sont concernés. Leurs facettes sont multiples, mais leur inventaire est encore à faire, a fortiori, leur pondération. Compte tenu de la faiblesse des exigences pouvant concerner leur base légale, leur légalité n'est pas non plus sans poser problème.

Je prie donc votre Conseil de procéder à un recensement des t axes causales cantonales obérant les personnes physiques et morales, en veillant à préciser leur évolution depuis 1995 sous les angles de leurs coûts pour les publics-cibles et des dé penses qu'elles sont censées couvrir, leurs libellés exacts et leurs bases légales.

Ces informations permettront, une fois consolidées avec celles actuellement recherchées ou obte nues par des parlementaires d'autres cantons, une vue plus transparente du coût des collectivités publiques.

¹ Voir <u>http://www.infopme.ch/fr/articles/entreprise/fiscalite.htm.</u>